

COMMUNE DE MARTINVEST

L'an deux mil dix-neuf, le 24 décembre, Nous, Jacky MARIE, Maire de MARTINVEST, avons convoqué le Conseil Municipal pour le MARDI 07 janvier 2020 à 20 heures 30,

ORDRE DU JOUR

- Crédits d'investissement,
- Convention chenil,
- Modification des statuts du SDEM50,
- Adhésion Banque Alimentaire,
- Informations diverses,
- Questions diverses.

Le Maire,

COMMUNE DE MARTINVEST

L'an deux mil vingt le 07 janvier à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacky MARIE, Maire.

Etaient présents : MM. PICOT André, GROULT Sylvie, RENET Hubert et FONTAINE Isabelle, Adjoints.

HORTIZ Francis, COUPPEY Pascal, LACOTTE Bruno.

Absents : MM LOHIER Florence, LEMONNIER Eveline, LE GOUPIL Guillaume, PERAUDEAU Mathilde.

Secrétaire de séance : Mme GROULT Sylvie

~~~~~

Le compte rendu de la séance du 03 décembre 2019 est approuvé à l'unanimité.

~~~~~

I. CRÉDITS D'INVESTISSEMENT (Délibération n°01/2020)

L'article L 1612-1 du code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) prévoit que « jusqu'à l'adoption du budget l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Compte tenu de ces éléments et des travaux envisagés le conseil municipal est appelé à autoriser M le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements suivantes pour l'année 2020 :

Budget Général

- compte 165 - Cautions : 1 000 €
- compte 2183-39 - Matériel informatique mairie : 3 000 €
- compte 2188-40 - Matériel divers école : 1 000 €
- compte 2188-41 - Matériel divers (cantine, services techniques) : 2 000 €
- compte 2315-31 - Travaux de voirie : 1 000 €
- compte 2313-54 - Travaux de bâtiments divers : 8 000 €
- compte 2313-89 - Travaux Garderie : 15 000 €
- compte 2315-32 - Défense incendie : 9 300 €
- compte 21318-46 - Accessibilité stade : 5 000 €

Séance du 07 janvier 2020

II. CONVENTION CHENIL (délibération n°02/2020)

M le Maire propose de renouveler la prestation de services de fourrière animale proposée par la S.P.A. (Société Protectrice des Animaux),

le tarif par habitant fixé pour l'année 2020 est de 1,19 € :

1289 habitants x 1.19 = 1 533.91 € pour la période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité autorise M le Maire à signer la convention avec la S.P.A. et à mandater la somme de 1 533.91 € TTC à la Société Protectrice des Animaux.

III. MODIFICATION DES STATUTS DU SDEM50 (délibération n°03/2020)

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les dispositions des articles L5711-1, et L 5211-20 ;
- Vu la délibération n°CS-2019-65 en date du 12 décembre 2019 par laquelle le comité syndical du Syndicat Départemental d'Energies de la Manche (SDEM50) a accepté à l'unanimité la modification des statuts du syndicat ;
- Considérant que le syndicat doit consulter l'ensemble de ses membres concernant ces modifications, et ce, conformément aux dispositions visées ci-dessus ;

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que :

- Le Syndicat Départemental d'Energies de la Manche exerce aujourd'hui la compétence fondatrice et fédératrice d'autorité organisatrice de distribution publique d'électricité (AODE) pour tous ses membres adhérents, de manière obligatoire ;
- Les statuts du SDEM50 ne permettent pas à ce jour d'autoriser l'adhésion d'un EPCI puisque ces collectivités ne disposent pas de la compétence « autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité » (AODE), sauf Villedieu Intercom ;
- Le projet de modification statutaire a pour objet de permettre aux EPCI d'adhérer à une ou plusieurs compétences autres que la compétence AODE ;
- Le projet de modification statutaire a aussi pour objet de déterminer la composition du bureau syndical, de préciser les modalités de fonctionnement des instances (cessation anticipée d'un mandat, commissions statutaires) ;
- Ces statuts modifiés entreront en vigueur à compter de la publication de l'arrêté préfectoral portant modification statutaire, s'agissant des modalités de demandes d'adhésion ;
- S'agissant des modalités de gouvernance, ces dispositions entreront en vigueur à compter de la première réunion de l'assemblée délibérante du Syndicat suivant les élections municipales de 2020, durant laquelle seront installés les nouveaux représentants des adhérents.

Après avoir pris connaissance du projet de statuts, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

- D'accepter la modification des statuts proposée par le Syndicat Départemental d'Energies de la Manche (SDEM50).

COMMUNE DE MARTINVEST

IV. BANQUE ALIMENTAIRE - ADHÉSION 2020 (délibération n°04/2020)

M le Maire propose de procéder au renouvellement de l'adhésion à la Banque Alimentaire de la Manche pour l'année 2020.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise M le Maire à mandater la somme de 40 € TTC à la Banque Alimentaire de la Manche au titre de son adhésion à l'association pour l'année 2020.

V. BANQUE ALIMENTAIRE - PARTICIPATION DE SOLIDARITÉ SUR LES DISTRIBUTIONS DE 2019 (délibération n°05/2020)

Monsieur le Maire explique avoir reçu la facture correspondant à la participation de solidarité sur les distributions de 2019 d'un montant de 193,60 €, ce qui correspond à 88 bénéficiaires au cours de l'année 2019.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise M le Maire à mandater la somme de 193,60 € TTC à la Banque Alimentaire de la Manche au titre de la participation de solidarité sur les distributions de 2019.

VI. INFORMATIONS DIVERSES

Recours extension et réhabilitation de la garderie

M Le Maire informe le conseil municipal sur l'avancée du dossier de la garderie. Suite à l'analyse du recours par Maître Gey, avocate de la commune en charge du dossier, une médiation va être proposée à la partie adverse afin d'envisager un accord amiable sur les modifications à apporter au permis de construire pour la faisabilité de ce projet.

Avenir du Château de Martinvast

M Le Maire explique que le domaine de Beurepaire d'une superficie de 140 hectares et son Château appartenant depuis 1867 à la famille Schickler- de Pourtalès a été mis en vente récemment par les héritiers du Comte Christian de Pourtalès décédé en 2018, au prix de 2 200 000 €. Ce château et son parc floral constituent un patrimoine historique majeur pour notre région. Parmi 50 édifices classés ou inscrits aux Monuments historiques, le Château et parc de Martinvast ont été élus l'une des « 7 Merveilles de la Manche » par les Manchois et les touristes du département. M Le Maire envisage de faire parvenir un courrier aux élus de la Région, du Département et de la Communauté d'agglomération afin de discuter de l'avenir possible du domaine afin que ce lieu devienne un espace public. Il n'est pas possible d'engager les finances de la commune seule sur ce projet mais il est vrai que ce parc ouvre de multiples possibilités de revenu notamment en immobilier car le domaine dispose d'une vingtaine de logements à remettre en état. Ces logements locatifs pourraient presque permettre un équilibre financier pour le remboursement d'un emprunt. La commune pourrait être le coordonnateur du projet et devenir l'administrateur de ce bien, à condition d'être assurée du soutien financier de différents acteurs publics.

Nuit des Bibliothèques

Mme Groult informe qu'une soirée jeux est prévue le vendredi 17 janvier 2020 de 17h00 à 22h00 en partenariat avec Espace de Vie Sociale de Familles Rurales.

Séance levée à 21 heures 40 minutes

Prochaine séance : 11 février 2020

COMMUNE DE MARTINVEST

Publié et affiché conformément à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le 09/01/2020
Le Maire,
Jacky MARIE

MARIE Jacky		LACOTTE Bruno	
PICOT André		LEMONNIER Eveline	
GROULT Sylvie		LOHIER Florence	
RENET Hubert		LE GOUPIL Guillaume	
FONTAINE Isabelle		PERAUDEAU Mathilde	
COUPPEY Pascal			
HORTIZ Francis			